



Saison 2025/2026

Réservé Administration

TENNIS

Formulaire d'inscription

ADOC : ☐

Licence : ☐

Excel : ☐

Réglé : ☐

Cadeau dans ADOC : ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Sexe : M ☐ F ☐ Ville naissance : _____

Nom/prénom représentant légal (mineur) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Email (en MAJUSCULE) : _____ @ _____

Nationalité : Française : ☐ Autre : _____

Merci de remplir tous les champs, obligatoire pour la prise en compte de l'adhésion.

Bénévolat : Oui / Non Intéressé par : Mécénat / Sponsoring

Facultatif (Partenaire) N° Carte Intersport : _____

Formules :

!!! CADEAU !!!	5 tickets invités pour toute réinscription ou 1 raquette pour le Mini-tennis	Offerts	☐
Né en 2020 et après	Mini-Tennis (cours + adhésion)	215 €	☐
Parent enfant	Parent d'un enfant Mini-Tennis (licence incluse)	60 €	☐
Juniors de 2008 à 2019	Adhésion uniquement (licence incluse)	100 €	☐
	Adhésion commune Tennis + Padel	180 €	☐
	Ecole de Tennis (adhésion + entraînement)	300 €	☐
	Pôle compétition : voir coach		
Adulte à partir de 2007	Adhésion (licence incluse) si entraînement	160 €	☐
	Adhésion uniquement (licence interne/externe)	180 €	☐
	Adhésion commune Tennis + Padel	320 €	☐
Licencié	Carte de 10 tickets invités	50€	☐

Licence adulte 33 €, licence junior 23 €, licence mini-tennis 13 €. 1 réduction par famille sur adhésion : -10 € (si 2 pers.), -15€ (si 3 pers.), -20€ (si 4 pers.)

Règlement par chèque : ☐

Si en plusieurs fois, combien (5 max) ? _____

Règlement en espèce : ☐

Si règlement en espèce, la totalité doit être réglée en 1 fois
sinon l'adhésion ne sera pas prise en compte.

Total

€

Principaux points du règlement intérieur :

1. Les terrains de tennis et de padel sont exclusivement réservés aux membres du Tennis Padel Club de Pignan (et non accessible aux membres de leur famille, amis ou toute autre personne non adhérente). Les invités doivent au préalable s'acquitter d'un ticket invité disponible au club ou sur Ten'Up (voir au club).
2. Toute personne qui n'est pas à jour de sa cotisation n'est pas autorisée à utiliser les installations.
3. Le Bureau du Tennis Padel Club de Pignan se réserve le droit d'exclure sans compensation un adhérent qui aurait eu un comportement en contradiction avec les valeurs du club et de la FFT.
4. Les badges d'accès sont personnels et ne peuvent pas être prêtés à des non-adhérents.
5. Le club ne saurait être tenu pour responsable pour tout accident provoqué par un joueur non à jour de sa cotisation.
6. La réservation et le planning des courts disponibles se font uniquement sur l'application Ten'Up via Smartphone ou sur Internet grâce au compte licencié de l'adhérent(e).
7. Toute réservation doit comporter le nom d'au moins un membre du Tennis Padel Club Pignan et/ou un invité.
8. Le Bureau du Tennis Padel Club de Pignan se réserve le droit de suspendre l'adhésion et l'accès aux terrains d'un ou plusieurs adhérents si la réservation effectuée ne respecte pas les règles établies.
9. Dans tous les cas, les joueurs doivent s'inscrire sur le site 1 heure avant le début de la réservation, sinon le court n'est pas considéré comme réservé.
10. En cas d'accident provoqué par un invité, seule sa responsabilité est engagée.
11. Il est obligatoire de fermer la porte du terrain et d'accès au site à chaque entrée et sortie.
12. Un court réservé doit être occupé à l'heure. Après 10 minutes de retard d'un des joueurs, le court ne sera plus considéré comme réservé et libéré.
13. Comme pour tout lieu accueillant des mineurs, il est interdit de fumer, vapoter sur l'ensemble du site du Tennis Padel Club de Pignan, y compris aux abords des courts. Tout contrevenant s'expose à des amendes, mais y expose aussi le Club.
14. Ne pas commettre de geste susceptible de blesser les autres joueurs (jets de raquette, de balle...)
15. Ne pas perturber les cours par un comportement inadapté, écouter les explications et consignes des éducateurs, et les appliquer au mieux.
16. Ne pas donner de coups de raquette sur les grillades, les filets : ça les abîme ! Ne pas s'accrocher au grillage.
17. Une tenue vestimentaire correcte est obligatoire. Pas de claquette, pas de maillot, et t-shirt obligatoire.
18. Des chaussures adaptées à la pratique du Padel, doivent être obligatoirement portées pour accéder aux terrains. Après avertissement, l'adhérent(e) pourra encourir une suspension d'accès au complexe. La qualité des terrains passe par le respect des règles établies.
19. L'accès aux courts couverts se fait avec des chaussures propres. Le Bureau du Tennis Padel Club de Pignan se réserve le droit de suspendre l'adhésion et l'accès aux terrains si la tenue exigée n'est pas respectée.
20. L'accès aux courts couverts est réservé aux adhérents, mais n'est pas prioritaire. En fonction des aléas climatiques, ils pourront être réquisitionnés pour les entraînements, rencontres par équipes, tournois, TMC ou toute autre activité organisée par le Tennis Padel Club de Pignan. Consultez très régulièrement le tableau des réservations sur Ten'Up.
21. Tout adhérent est informé que pour assurer sa sécurité l'enceinte sportive peut être équipée d'un système de vidéo-surveillance dont les images sont susceptibles d'être exploitées à des fins judiciaires en cas de dégradation dans l'enceinte du club.

Droit à l'image :

Je soussigné(e), _____

, autorise le Tennis Club Pignan à diffuser des photos de mon enfant sur son site internet et / ou ses différents documents de communication. Je m'engage (pour moi et pour enfant) à respecter le règlement intérieur du Club ci-dessus.

J'autorise également le transport de mon enfant par l'équipe éducative pour d'éventuelles sorties dans le cadre sportif au cours de l'année.

Je m'engage à respecter tous les points du règlement intérieur sous peine d'encourir des sanctions qui peut aller jusqu'à la radiation du club.

Dans le cadre de la mise en place du règlement sur les données personnelles, j'autorise le Tennis Club Pignan à collecter et conserver mes données personnelles.

Signature et date :